

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-85CS TE05

Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe Production d'énergies renouvelables pour l'année 2027

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	32
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	34
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	34
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit dix collèges représentés par trente-deux délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOÏA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-85CS TE05

**Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe Production d'énergies renouvelables
pour l'année 2027**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu la délibération portant création du budget annexe production d'énergie renouvelable,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat ou TE05).

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte budgétaire de 2026. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives pour 2027.

Le contexte

Le budget annexe, créé en 2020, regroupe les différentes centrales de production de Territoire d'énergie 05, et notamment :

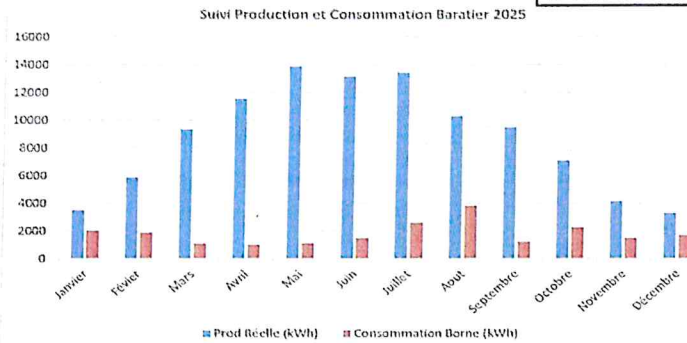
- 5 centrales photovoltaïques :
 - Saint Pierre d'Argençon de 9 kWc chiffre d'affaires 2026 : 3 086 € HT
 - Aspres sur Buëch – SDIS : 36kWc chiffre d'affaires 2026 : 5 359 €
 - Aspremont – Superette : 9 kWc chiffre d'affaires 2026 : 2 411 €
 - Lardier-et-Valença : Mairie : 9 kWc chiffre d'affaires 2026 : 2 412 € HT
 - Embrun – Hangar à plaquette : 100 kWc chiffre d'affaires 2026 : 10 800 € HT

Les 5 centrales photovoltaïques sont en revente totale.

- L'Ombrière de Baratier :

L'ombrière a été mise en service en décembre 2019.

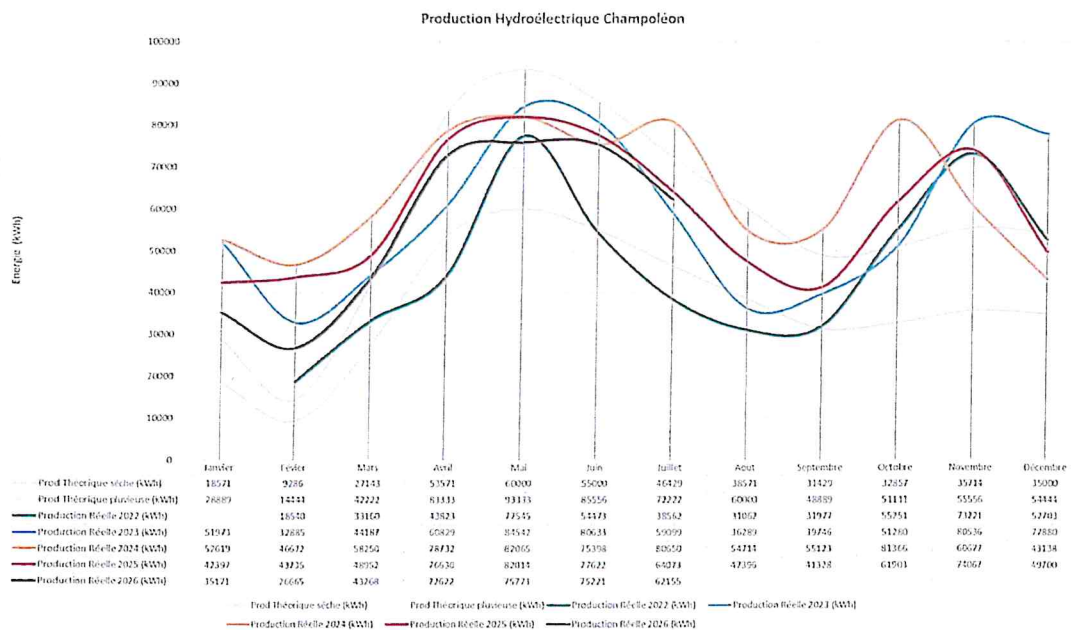
En 2026, elle a produit 105 095 KW pour un chiffre d'affaires de 7 489 €. Cette centrale est en autoconsommation avec les bornes de recharge. Cette production concerne donc la partie réinjectée sur le réseau en surplus.



- **La centrale hydroélectrique de Champoléon :**

La centrale est située au niveau du hameau des Baumes. Il s'agit de turbiner les eaux des sources des Oules de Valestrèche. Elle a été mise en service en février 2022.

En 2026, elle a produit 708 352 KW. Le chiffre d'affaires a été de 97 706 HT.



- **Projet d'autoconsommation collective sur la commune de La Roche des Arnauds :**

Les travaux ont eu lieu fin 2024 et l'installation a été raccordée au réseau Enedis début 2025. L'école profite déjà de l'électricité produite, la mise en place de l'autoconsommation collective est en cours. Les coûts de location et de maintenance ont été fixés en interne au sein de TE05 au printemps. Un point est prévu avec la nouvelle municipalité pour leur faire un point sur le projet et les coûts associés.

- **Projet d'autoconsommation collective du Haut-Buëch :**

TE05 a installé deux centrales photovoltaïques de 36kWc sur les communes de La Beaume et Saint-Pierre-d'Argençon dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective sur les 8 communes du Haut-Buëch. Les travaux ont été réalisés fin 2025 et les centrales sont en attente de raccordement. L'électricité sera revendue aux communes et le surplus à EDF OA.

- **Projet d'autoconsommation collective sur la commune et la régie des remontées mécaniques de Réallon :**

TE05 accompagne la commune et la régie des remontées mécaniques de Réallon dans un projet associant production photovoltaïque, autoconsommation collective et stockage hydraulique. TE05 assure notamment la maîtrise d'ouvrage de six installations photovoltaïques, représentant environ 90 kWc, ainsi que le développement et la réalisation d'une batterie hydraulique de type micro-STEP utilisant deux retenues collinaires existantes de la station.

La batterie hydraulique reposera sur une pompe-turbine réversible : l'eau sera remontée vers la retenue amont pour stocker l'énergie disponible, puis turbinée vers la retenue aval afin de restituer cette énergie sous forme d'électricité. TE05 réalisera et financera cet équipement puis le mettra à disposition de la commune, qui en assurera l'exploitation et la maintenance et versera à TE05 une redevance annuelle forfaitaire. À l'issue de la convention, l'équipement sera remis gratuitement à la commune, qui en deviendra propriétaire.

Le montant total estimé des travaux est de 180 000€HT. La maîtrise d'œuvre est en cours de recrutement, les travaux sont prévus pour 2027.

- **Projet de centrale hydroélectrique sur la source de La Conche à La Chapelle en Valgaudemar :**

La commune de La Chapelle-en-Valgaudemar et TE05 ont signé une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur un projet de centrale hydroélectrique sur la source de la Conche. Le montant total estimé des travaux est de 276 000€HT pour une puissance estimée de 23kW.

- **Projet de centrale hydroélectrique sur le torrent du Séchier à Saint-Jacques-en-Valgaudemar :**

La commune de Saint-Jacques en Valgaudemar et TE05 ont signé une convention pour la réalisation d'étude de faisabilité sur un projet de centrale hydroélectrique sur le torrent du Séchier. Le montant total estimé des travaux est de 2 060 000€HT pour une puissance estimée de 280kW.

- **Projet de centrale hydroélectrique sur le torrent du Chasserand à Saint-Jacques et Saint-Maurice en Valgaudemar :**

Les communes de Saint-Jacques et Saint-Maurice en Valgaudemar et TE05 ont signé une convention pour la réalisation d'étude de faisabilité sur un projet de centrale hydroélectrique sur le torrent du Chasserand. Le montant total estimé des travaux est de 2 117 000€HT pour une puissance estimée de 330kW.

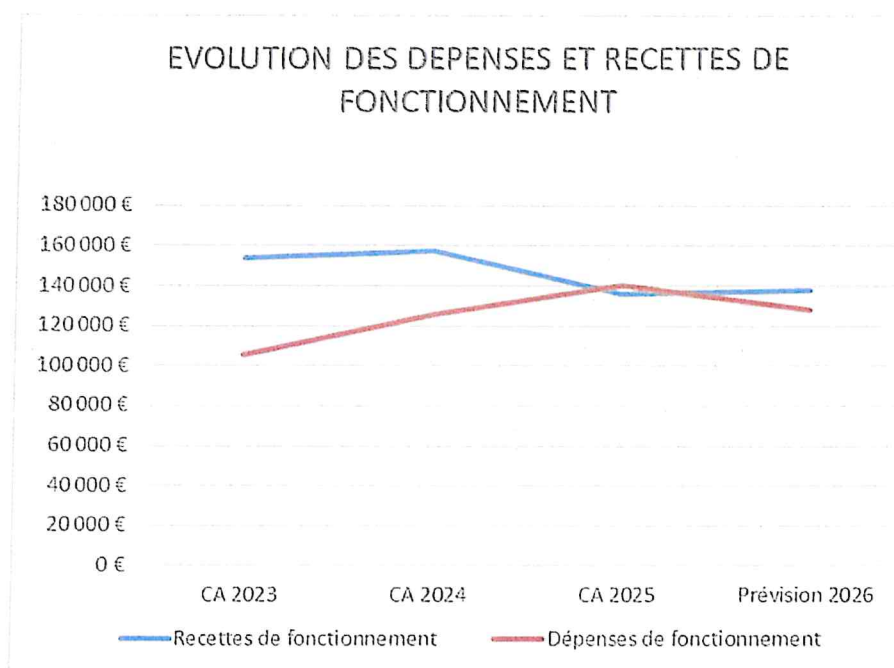
- **Projet de centrale hydroélectrique du Devezet à La Bâtie-Neuve :**

TE05 a acquis une ancienne centrale hydroélectrique à La Bâtie-Neuve. Le potentiel de rénovation de la centrale est en cours d'étude. Les travaux sont estimés à 1 605 000 €HT pour une puissance de 890kW.

Gestion :

Le suivi des centrales de production est directement effectué par les agents du syndicat. Des heures effectives de service sont facturées du budget principal au budget annexe en fonction du temps passé pour la gestion des centrales.

1. Détail et évolution des dépenses et recettes de fonctionnement



- Les dépenses et recettes seront en augmentation chaque année suivant l'évolution du nombre de centrales à gérer.

DEPENSES 2026	MONTANTS
CHARGES GENERALES	10 830 €
CHARGES DE PERSONNEL	20 000 €
INDEMNITES REVERSEES	30 000 €
AMORTISSEMENTS	60 000 €
CHARGES FINANCIERES	7 500 €

Estimation des dépenses et recettes 2026 de fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2026 :	32 000 €
Prévision à fin 2026	10 830 €
Prévision 2027 :	25 500 €

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2026 :	20 000 €
Prévision à fin 2026	20 000 €
Prévision 2027 :	20 000 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion : Les redevances

Voté en 2026 :	30 000 €
Prévision à fin 2026	24 265 €
Prévision 2027 :	30 000 €

Les redevances d'occupation sont versées, soit chaque année et calculées sur une répartition du résultat net après impôt, soit l'année de mise en service et pour les 20 ans d'exploitation de la centrale.

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2026 :	30 454 €
Prévision à fin 2026	30 000 €
Prévision 2027 :	30 000 €

Les autres dépenses concernent les amortissements et reprises de subventions en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

Pour les recettes de vente de production électrique à EDF OA :

Chapitre 70 – Produits des services :

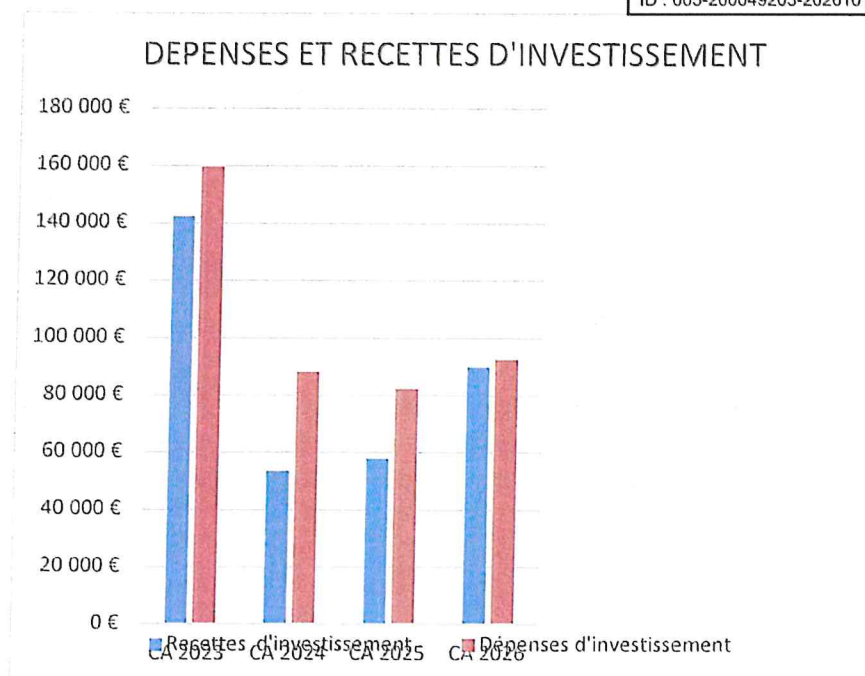
Voté en 2026 :	123 000 €
Prévision à fin 2026	120 000 €
Prévision 2027 :	125 000 €

Les nouvelles centrales en reventes totales et celles en autoconsommation vont générer de nouvelles recettes pour 2027.

2. Evolution des dépenses et recettes d'investissement

CA 2024	53 459 €	88 161 €
CA 2025	57 814 €	82 125 €
CA 2026	89 900 €	92 500 €

Désignation	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
CA 2023	142 251 €	159 643 €
CA 2024	53 459 €	88 161 €
CA 2025	57 814 €	82 125 €
CA 2026	89 900 €	92 500 €



Le montant des dépenses d'investissement en 2027 dépendra de l'avancement des différents projets de production en cours. Les montants déjà engagés seront repris dans les restes à réaliser pour 2027. Les nouveaux projets et leurs financements seront inscrits en fonction du résultat des études de faisabilité et du lancement des constructions.

Chapitre 23 – Travaux en cours

Voté en 2026 :	604 196 €
Prévision à fin 2026	35 000 €
Prévision 2027 :	70 000 €

Cette somme correspond au projet Photovoltaïque du Haut Buëch.

3. Etat de la dette

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2026	Annuités 2027	
							Capital	Intérêts
19/02/2020	20	0,78%	BANQUE POSTALE	Centrale hydroélectrique de Champoléon	744 000 €	550 820 €	36 047 €	4 194 €
11/01/2023	20	3,42%	CREDIT AGRICOLE	3 centrales PV	89 700 €	77 181 €	3 620 €	2 595 €
					833 700 €	628 001 €	39 667 €	6 789 €

Une avance de trésorerie de 200 000 € a été faite par le budget principal. Elle sera remboursée dès que le budget annexe le permettra.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY

Le Président,
Jean-Claude DOU

